

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2024-039 du 19 mars 2024**

**Objet** : Contrat portant intervention de différents participants au Festival Horizon Vert au cinéma AREVI du 3 au 9 avril 2024.

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu les contrats ci-joints ;

Considérant la programmation du Festival Horizon Vert du 3 au 9 avril 2024,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'organisation du Festival Horizon Vert, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix conclut les contrats avec les intervenants suivants :

- Monsieur Guy CHAPOUILLE, à l'occasion de la projection du film « Prendre soin de la terre », le 9 avril 2024 ;
- Monsieur Claude MICMACHER, à l'occasion de la projection du film « Dark Waters », le 5 avril 2024 ;
- L'Association CINA pour la venue de Monsieur Dominique MARCHAIS, à l'occasion de la projection du film « La rivière », le 7 avril 2024 ;
- Messieurs Malaury MORIN et Julien CHALLANDES, à l'occasion de la projection du film « De l'assiette à l'océan », le 3 avril 2024 ;

**Article 2** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

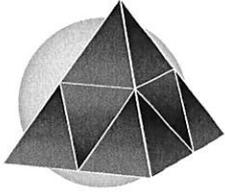
**Le Président,**

  
P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix



**CONTRAT PORTANT INTERVENTION DE  
GUY CHAPOUILLE  
AU CINEMA AREVI LE 09 AVRIL 2024**

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président, Patrick DARY, dûment habilité aux fins des présentes par décision du Président n° 2024-039 en date du 19 mars 2024

D'une part,

Et

Monsieur Guy CHAPOUILLE, réalisateur, résidant à 10 rue Louis Vignes 31200 Toulouse

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du festival Horizon Vert, festival du film d'écologie qui se tiendra du 03 au 09 avril 2024 au cinéma AREVI, il est organisé une

intervention de Guy CHAPOUILLE, réalisateur, qui animera une discussion à l'issue de la projection de son film documentaire « Prendre soin de la terre » le mardi 09 avril 2024 – 20h.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités financières d'intervention de Guy CHAPOUILLE.

## **Article 2 : Conditions financières**

Aucune rémunération ne sera versée par la Communauté de Communes à Guy CHAPOUILLE.

Toutefois la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge les repas pour 3 (trois) personnes, son hébergement mardi 09 avril au soir, ainsi que les frais de déplacement liés à sa venue selon le trajet aller-retour Toulouse / St Yrieix La Perche (remboursement selon le barème kilométrique en vigueur).

Pour se faire, Guy CHAPOUILLE fournira un RIB, la copie de son permis de conduire et de la carte grise de son véhicule.

## **Article 3 : Compétences juridiques**

En cas de litige portant sur l'interprétation en l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges, mais seulement après épuisement des voies amiables.

**Fait en 2 exemplaires à Saint-Yrieix la Perche, le 19 mars 2024**

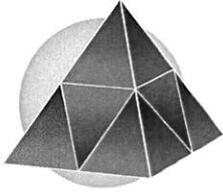
**Le Président  
de la Communauté de Communes,**



**P.DARY**

**Les intervenants,**

**Guy CHAPOUILLE**



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix



**CONTRAT PORTANT INTERVENTION DE  
CLAUDE MICMACHER  
AU CINEMA AREVI LE 05 AVRIL 2024**

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président, Patrick DARY dûment habilité aux fins des présentes par décision du Président n° 2024-039 en date du 19 mars 2024

D'une part,

Et

Claude MICMACHER, architecte bio climaticien, demeurant à Froidefond 24450 SAINT PIERRE DE FRUGIE

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du festival Horizon Vert, festival du film d'écologie qui se tiendra du 03 au 09 avril 2024 au cinéma AREVI, il est organisé une intervention de Claude MICMACHER à l'issue de la projection du film « Dark Waters » le vendredi 05 avril à 20h.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités financières d'intervention.

## **Article 2 : Conditions financières**

Aucune rémunération ne sera versée par la Communauté de Communes à Claude MICMACHER.

Toutefois la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge les repas pour 2 (deux) personnes vendredi 05 avril au soir.

## **Article 3 : Compétences juridiques**

En cas de litige portant sur l'interprétation en l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges, mais seulement après épuisement des voies amiables.

**Fait en 2 exemplaires à Saint-Yrieix la Perche, le 19 mars 2024**

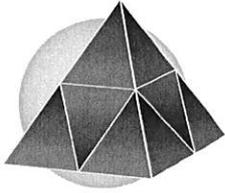
**Le Président  
de la Communauté de Communes**

**L'intervenant**



**Patrick DARY**

**Claude MICMACHER**



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix



**CONTRAT PORTANT INTERVENTION DE  
L'ASSOCIATION CINA  
AU CINEMA AREVI LE 07 AVRIL 2024**

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président, Patrick DARY dûment habilité aux fins des présentes par décision du Président n° 2024-039 en date du 19 mars 2024

D'une part,

Et

L'association CINA, 48 rue Ferdinand Buisson 33130 BEGLES, représentée par son président, Rafael MAESTRO

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du festival Horizon Vert, festival du film d'écologie qui se tiendra du 03 au 09 avril 2024 au cinéma AREVI, CINA organise une tournée du réalisateur Dominique MARCHAIS. Une projection de son documentaire « La rivière » se tiendra le dimanche 07 avril à 18h et une intervention est prévue à l'issue de la séance.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités financières d'intervention.

## **Article 2 : Conditions financières**

CINA rémunère et prend en charge les frais liés à l'hébergement/aux déplacements de Dominique MARCHAIS. Aucune rémunération ne sera versée par la Communauté de Communes à l'association CINA.

Toutefois, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge les repas du dimanche 07 avril au soir pour 2 (deux) personnes.

## **Article 3 : Compétences juridiques**

En cas de litige portant sur l'interprétation en l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges, mais seulement après épuisement des voies amiables.

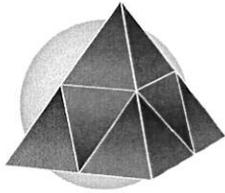
**Fait en 2 exemplaires à Saint-Yrieix la Perche, le 19 mars 2024**

**Le Président  
de la Communauté de Communes**

**L'intervenant**

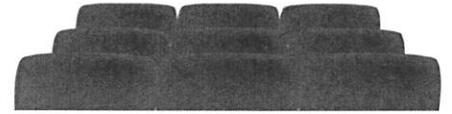
  
**Patrick DARY**

**Association CINA – Rafael Maestro**



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

**CINEMA AREVI**



**ST-YRIEIX LA PERCHE**

**CONTRAT PORTANT INTERVENTION DE  
MALAURY MORIN ET JULIEN CHALLANDES  
AU CINEMA AREVI LE 03 AVRIL 2024**

Entre les soussignés

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix représentée par son Président, Patrick DARY, dûment habilité aux fins des présentes par décision du Président n° 2024-039 en date du 19 mars 2024 ;

D'une part,

Et

MALAURY MORIN et Julien CHALLANDES, réalisateurs, résidant au 23 rue Thiers à 17 000 LA ROCHELLE

D'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du festival Horizon Vert, festival du film d'écologie qui se tiendra du 03 au 09 avril 2024 au cinéma AREVI, il est organisé une

intervention de Malaury MORIN et Julien CHALLANDES, réalisateurs, qui animeront une discussion à l'issue de la projection de leur film documentaire « De l'assiette à l'océan » le mercredi 03 avril 2024 – 20h30.

Le présent contrat a pour objet de préciser les modalités financières d'intervention de Malaury MORIN et Julien CHALLANDES.

## **Article 2 : Conditions financières**

Aucune rémunération ne sera versée par la Communauté de Communes à Malaury MORIN et Julien CHALLANDES.

Toutefois la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge les repas pour 3 (trois) personnes, leur hébergement mercredi 03 avril au soir, ainsi que les frais de déplacement liés à leur venue selon le trajet aller-retour La Rochelle/ St Yrieix La Perche (remboursement selon le barème kilométrique en vigueur).

Pour se faire, Malaury MORIN et Julien CHALLANDES fourniront un RIB, la copie de leur permis de conduire et de la carte grise de leur véhicule.

## **Article 3 : Compétences juridiques**

En cas de litige portant sur l'interprétation en l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Limoges, mais seulement après épuisement des voies amiables.

**Fait en 2 exemplaires à Saint-Yrieix la Perche, le 19 mars 2024**

**Le Président  
de la Communauté de Communes,**

**Les intervenants,**

  
**P.DARY**

**Malaury MORIN & Julien CHALLANDES**